

## **PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21 MAI 2024**

Nombre de membres

Membres élus : 15

Date de Convocation : 14 mai 2024

En fonction : 11

Transmise par mail le : 14 mai 2024

Présents : 9

Qui ont pris part aux délibérations : 10

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Mailly-le-Château, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GODEFROY, Maire, se sont réunis à 18h30 dans la salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 14 mai 2024 conformément à l'article L.2121.10 du code général des collectivités territoriales**

**Membres présents** : Mme MICAUD Géraldine, M DEDIEU Jean Michel, Adjoints ; Mme BOUDIN Emmanuelle, Mme DA SILVA Laurence, Mme VANZELE Valérie, M MARVILLE Didier, M ROUGE Mickaël, M SESTRE Jean-Pierre ; conseillers municipaux.

**Membre absent** : Mme BENETON Meryem.

**Membres absents excusés** : M Jean-Baptiste VILLEMEN avec pouvoir à M Jean Michel DEDIEU.

**Secrétaire de séance** : Emmanuelle BOUDIN

### **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2024**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### **SDEY : ETUDE DE DISSIMULATION : RUE DU BEAUVAIS TRANCHE 1 : 2024/021**

Monsieur Le Maire informe que dans le cadre de l'aménagement global de l'Espace Nature du Beauvais, il est envisagé de créer un passage piéton, rue du Beauvais pour sécuriser le trajet des familles, des jeunes...

Pour faciliter la réalisation de cet accès, l'enfouissement des réseaux est nécessaire. Le SDEY a été consulté et précise que la première phase consiste en la réalisation d'une étude.

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les termes de la convention financière 'Etude de dissimulation route du Beauvais tranche 1' et demande aux élus de bien vouloir l'autoriser à signer ledit document.

Type de Travaux	Montant TTC	Montant HT	TVA	SDEY 30% TTC	Fonds de concours de la collectivité 70% TTC
Etude	4 597.04€	3 830.87€	766.17€	1379.11€	3217.93€

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**-AUTORISE** la réalisation de l'étude de dissimulation pour la somme de 3217.93€ TTC.

**-AUTORISE** Monsieur Le maire à signer la convention financière 'Etude de dissimulation route du Beauvais TR1'

**Remarques, observations, interventions :**

Néant.

**ACHAT D'UNE BENNETTE POUR LE NOUVEAU TRACTEUR : 2024/022.**

Monsieur Le Maire rappelle que le Conseil municipal par délibération 2024/006 en date du 21 mars 2024 a validé l'achat d'un tracteur CLAAS ARION 430. Pour compléter les équipements (la commune dispose déjà d'un broyeur adaptable) il est envisagé d'acquérir une bennette qui permettra le transport des gravats, des branches lors des différents travaux d'entretien.

La société DEPUSSAY à Vincelles a été consultée et propose une bennette hydraulique DESVOYS de 2.25 mètres de largeur pour un montant de 2200€ HT soit 2640.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**-VALIDE** l'achat de la bennette hydraulique DESVOYS pour un montant de 2200€ HT soit 2640€ TTC.

**Remarques, observations, interventions :**

Néant.

**DEMANDE D'UNE SUBVENTION DETR : REFECTION DES GARDE-CORPS DU PONT SNCF : 2024/023**

Monsieur Le Maire rappelle que les ouvrages d'art de rétablissement dépendent non pas de l'infrastructure qu'ils évitent mais bien de celle dont ils assurent la continuité. Ainsi l'entretien du pont surplombant la ligne SNCF aux Basses Corvées, route de Châtel, revient à la commune. La peinture protégeant les garde-corps métalliques ainsi que la solidarisation de certaines pièces sont très dégradées. Une société de peinture électrostatique a été consultée afin d'obtenir un devis de sablage et mise en peinture (projection électrostatique), celui-ci s'élève à la somme de 10 125.00€ HT soit 12 150€ TTC.

Le coût étant conséquent, il est envisagé de faire une demande de subvention DETR. Les opérations de rénovation des édifices publics peuvent être subventionnables à hauteur de 20% ou 30%.

Monsieur Le Maire précise que le devis n'est sûrement pas complet car il ne comporte pas la réfection des rivets.

Le plan de financement suivant est envisagé :

DETR	30%	3037.50€ HT
Autofinancement	70%	7087.50€ HT
TOTAL	100%	10125.00€ HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** les travaux envisagés et le plan de financement présenté.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les demandes de subventions afférentes à ce projet.

**Remarques, observations, interventions :**

Néant.

**CAMPING : ACHAT D'UN CONGELATEUR D'OCCASION : 2024/024**

Monsieur Le Maire indique que le camping ouvrira ses portes le 14 juin prochain. La saison 2023 a démontré qu'il est nécessaire d'acquérir un deuxième congélateur de grande capacité pour le stockage des produits surgelés. Une occasion s'est présentée : madame Lucette MARVILLE demeurant 45 rue de la Mothe à CHARNY OREE DE PUISAYE cède son congélateur de marque THOMSON pour la somme de 100€.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser l'achat de ce bien d'occasion et de l'autoriser à signer l'attestation produite par le vendeur qui permettra de procéder au paiement du bien par mandat administratif.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Didier MARVILLE n'ayant pris part ni aux débats, ni au vote,

- VALIDE** l'achat du congélateur d'occasion de marque THOMSON pour la somme de 100€
- AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer l'attestation produite et à mandater la somme de 100€ à madame Lucette MARVILLE demeurant à CHARNY ORÉE DE PUISAYE.

**Remarques, observations, interventions :**

Néant.

**CAMPING SAISON 2024 : TARIFS EPICERIE / SNACK : 2024/025**

Monsieur Le Maire présente les tarifs proposés pour l'épicerie du camping pour la saison 2024 :

TARIF EPICERIE	2024 Prix unitaire
Gel douche	3,00
Shampoing	4,00
Brosse a dent	3,00
Dentifrice	3,50
Mouchoir papier	3,50
Savonette	3,00

Liquide vaisselle	3,00
Lessive main express	2,50
Serviette hygiénique	3,00
Tampons	3,50
Thon	3,50
Maquereau	3,00
Cassoulet	4,50
Petit salé lentille	4,00
Sel	1,50
Poivre	3,00
Chips x6	3,00
Chips moyenne	3,00
lait	2,00
Pâtes	2,50
Miel	7,00
Sucre	3,00
Petit pain	2,50
Biscuit fraise	2,00
BN ou Prince	2,50
Non fourres	2,50
Chocolat en poudre	4,00
Thé	2,50
Café soluble	5,50
Eau plate x6 1,5l	2,50
Eau gazeuse x6x1,5 l	4,00
Allumettes lot de 3	2,00
Charbon de bois	11,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**ADOpte** les tarifs proposés ci-dessus.

**Remarques, observations, interventions :**

Néant.

**CAMPING : PAIEMENT DU FORFAIT PREMIUM POUR LE SITE INTERNET : 2024/026**

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération 2022/020, le conseil municipal du 12 avril 2022 autorisait la mise en production du site internet pour le camping municipal le 'Pré du Roi'. Le site est donc depuis hébergé par la société WIX.com, mondialement connue pour la création de site WEB.

En 2022, le forfait Prémium avait été choisi afin de bannir les publicités intempestives, de permettre aux vacanciers de saisir leur demande de réservation directement sur le site, et de faciliter le référencement google.....

Celui-ci est arrivé à échéance dernièrement, et il est actuellement impossible de le renouveler par prélèvement automatique. La société WIX n'accepte désormais que les paiements par Carte Bleue ou PAYPAL, moyens de paiements incompatibles avec ceux autorisés par le Trésor Public.

Après de nombreuses discussions, restées stériles avec la société WIX pour la continuité du paiement par prélèvement automatique, nous avons demandé conseils au Trésor Public et à la préfecture pour trouver une solution. En cas d'accord du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire réglera personnellement par carte bleue la somme de 624€ à la société WIX. Il présentera ensuite à la commune pour remboursement le justificatif de paiement de la somme avancée qui lui sera ensuite restituée par mandat administratif, avec tous les justificatifs habituels (délibération, facture, justificatif de paiement....).

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés.

**-AUTORISE** le remboursement par mandat administratif des 624 € avancés personnellement par carte Bleue par Monsieur Jean Michel GODEFROY, Maire, à la société WIX afin de conserver la fonctionnalité du site internet du camping municipal 'Le Pré du Roi'.

#### **EN QUESTIONS DIVERSES ONT ETE EVOQUES LES SUJETS SUIVANTS :**

- Election : organisation du scrutin du 09 juin 2024.
- Tracteur : sa livraison est prévue en fin de semaine (24 mai 2024)
- Travaux salle des fêtes : les différents diagnostics sont en cours.

#### **TOUR DE TABLE :**

**Valérie VANZELE** : une commission animation jeunesse est prévue le mercredi 29 mai 2024 afin d'organiser les animations de l'après-midi jeux du 14 juillet en présence des élus et des associations.

**Géraldine MICAUD** : visite de la commission sécurité au camping le jeudi 23 mai 2024.

#### **Jean-Michel DEDIEU** :

**Ecôpatelage**, les moutons sont de retour à l'Espace Nature du Beauvais. L'étude scientifique sur les papillons a été contrariée par les conditions climatiques (trop de pluie).

**Stade multisports** : on peut se réjouir de son utilisation par les jeunes, à noter qu'il faudra préciser les bonnes utilisations du stade multisports.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois an que dessus.

Monsieur le Maire lève la séance à 19h00

**TABLE DES DELIBERATIONS**

**Délibération 2024/021** : SDEY : ETUDE DE DISSIMULATION : RUE DU BEAUVAIS TRANCHE 1.

**Délibération 2024/022** : ACHAT D'UNE BENNETTE POUR LE NOUVEAU TRACTEUR.

**Délibération 2024/023** : DEMANDE DE SUBVENTION DETR : REFECTION DES GARDE-CORPS DU PONT SNCF.

**Délibération 2024/024** : CAMPING : ACHAT D'UN CONGELATEUR D'OCCASION.

**Délibération 2024/025** : CAMPING SAISON 2024 : TARIFS EPICERIE / SNACK

**Délibération 2024/026** : CAMPING : PAIEMENT DU FORFAIT PREMIUM POUR LE SITE INTERNET.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	<b>Secrétaires de Séance</b>	<b>Le Maire</b>
	Mme Emmanuelle BOUDIN	JM GODEFROY

